

# Procès-Verbal

## Séance du 12 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six le douze du mois de Mars à 18h45, le Conseil Municipal de la commune de Marseille en Beauvaisis (Oise) s'est réuni à la salle de conseil, 79 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

**Présents :** Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Aurélie LÉVÊQUE, Françoise LEMARCHAND, Messieurs René THIEBAUT, Gérald LAQUERRIERE, Francis DELABY et Antonio PREVOST.

**Absent(es) :** Mesdames Martine LANGLOIS, Servane CARON et Messieurs Jean-Yves DECOCK et Thibaut HULLAERT.

**Pouvoir :** Monsieur Jean-Yves DECOCK donne procuration à Monsieur Francis DELABY.  
Madame Martine LANGLOIS donne procuration à Madame Isabelle DUBUT,  
Madame Servane CARON donne procuration à Madame Aurélie LEVÊQUE

**Secrétaire de Séance :** Madame Françoise LEMARCHAND

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18h45 et demande qui souhaite être secrétaire de séance. Madame Françoise LEMARCHAND se propose et le conseil accepte.

Madame le Maire énonce l'ordre du jour.

### Ordre du jour :

#### COMMUNE :

- Approbation du procès-verbal du 16/02/2026
- Approbation du compte financier unique définitif 2025
- Approbation de la convention Rased

#### ASSAINISSEMENT :

- Approbation du compte financier unique définitif 2025
- Validation de la convention du groupement de commandes d'autorités concédantes dans le cadre de la passation relative à la concession du service public d'assainissement collectif des eaux usées et Validation de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de la passation relative à la concession du service public d'assainissement collectif des eaux usées.
- Questions diverses

### Approbation du procès-verbal du 16 février 2026

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 16/02/2026.  
Aucune observation n'est notifiée, le procès-verbal du 16/02/2026 est approuvé à l'unanimité.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## - COMMUNE :

### Approbation du Compte Financier Unique définitif 2025

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a voté le CFU provisoire 2025 lors de sa séance du 16/02/2026. Le portail Hélios a rencontré des difficultés de transmission des flux. Aujourd'hui l'application CDG-D est de nouveau disponible, le CFU a parcouru son chemin de validation.

Madame le Maire présente le compte financier unique définitif 2025 de la commune en concordance avec le CFU provisoire 2025, assiste à la discussion puis quitte la salle de réunion pour ne pas prendre part au vote, et laisse la place au doyen d'âge. Monsieur René THIEBAUT qui préside la séance, soumet au vote pour approbation le compte financier unique définitif de la commune pour l'exercice 2025.

Le CFU définitif 2025 présenté et résumé comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prevision budgétaire totale	A	756 390,00	1 377 087,00	2 133 477,00
	Recettes réalisées (1)	B	183 454,42	1 471 342,03	1 654 796,45
	Restes à réaliser	C	253 218,75	0,00	253 218,75
Depenses	Autorisation budgétaire totale	D	848 160,00	1 664 819,00	2 512 979,00
	Dépenses réalisées (1)	E	401 706,63	1 292 767,94	1 694 474,57
	Restes à réaliser	F	310 933,00	0,00	310 933,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-218 252,21	178 574,09	-39 678,12
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	91 770,85	287 732,91	379 503,76
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-126 481,36	466 307,00	339 825,64
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-57 714,25	0,00	-57 714,25
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-184 195,61	466 307,00	282 111,39

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le CFU définitif 2025 de la commune de Marseille en Beauvaisis.

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### Approbation de la convention Rased

Madame Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'établir une convention avec les communes ou SIRS concernés pour la juste répartition des frais du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED).

Cette convention devra être adoptée par délibération par chaque commune ou SIRS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide et approuve la réalisation de la convention, portant sur le RASED avec les écoles du secteur pour le financement des frais de fonctionnement. Pour la 1<sup>ère</sup> année, le montant forfaitaire est fixé à 2 € par enfant et le remboursement s'effectuera selon le nombre d'élèves par école à la rentrée scolaire suivante.

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## - ASSAINISSEMENT :

### Approbation du Compte Financier Unique définitif 2025

Le CFU définitif 2025 présenté et résumé comme suit :

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	60 692,00	140 228,00	200 920,00
	Recettes réalisées (1)	B	68 617,07	113 726,42	182 343,49
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	690 380,00	177 142,00	867 522,00
	Dépenses réalisées (1)	E	57 088,89	146 644,18	203 733,07
	Restes à réaliser	F	2 172,00	0,00	2 172,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	11 528,18	-32 917,76	-21 389,58
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	629 688,87	36 914,95	666 603,82
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	641 217,05	3 997,19	645 214,24
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-2 172,00	0,00	-2 172,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	639 045,05	3 997,19	643 042,24

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le CFU définitif 2025 de l'assainissement de Marseille en Beauvaisis.

<b>POUR : 10</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

**Validation de la convention du groupement de commandes d'autorités concédantes dans le cadre de la passation relative à la concession du service public d'assainissement collectif des eaux usées et Validation de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de la passation relative à la concession du service public d'assainissement collectif des eaux usées.**

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal a délibéré en date du 15/12/2025, en vue de constituer un groupement de commandes dans le cadre de la passation relative à la concession du service public de l'assainissement collectif des eaux usées,

- Propose de retenir : le Bureau d'études BECG Ingénierie en tant qu'Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO) dans le cadre de la passation relative à ladite concession.

Le Conseil municipal, après avoir examiné :

- Le projet de convention constitutive du groupement de commandes,
- L'offre d'AMO,

décide :

- D'accepter les termes du projet de convention de groupement de commandes conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique et du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser sa mise en œuvre et celle du marché relatif à la concession du service public de l'assainissement collectif des eaux usées,
- D'attribuer le marché d'AMO au Bureau d'étude susmentionné et d'autoriser son exécution.

<b>POUR : 11</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

**Questions diverses**

● Monsieur Gérald LAQUERRIERE présente les 1<sup>er</sup> résultats du radar pédagogique en projetant différentes courbes très explicites. En résumé il a été relevé quelques excès de vitesse la nuit un trafic plus important en semaine aux environs de 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

**La secrétaire de séance,**



**Françoise LEMARCHAND**

